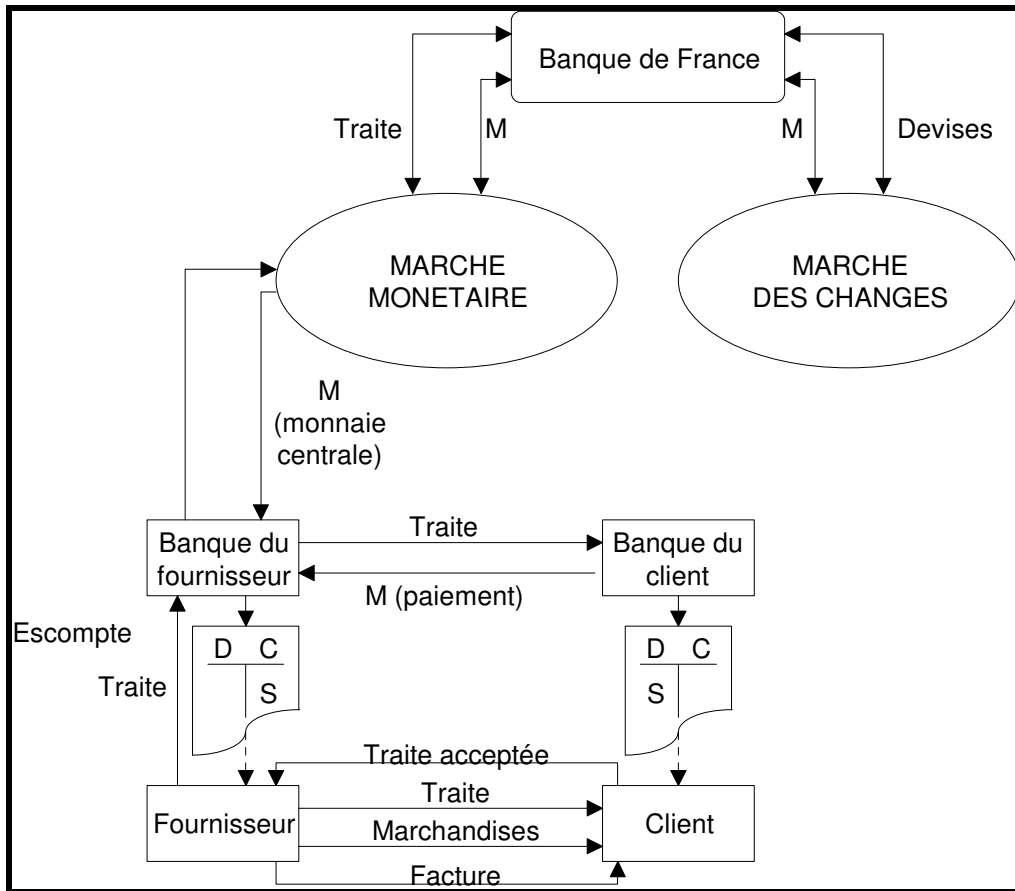


Le crédit par escompte



La traite que le fournisseur possède sur son client est portée, avant l'échéance, à la banque qui crédite immédiatement le compte du fournisseur du montant de la traite escomptée, sous déduction d'un agio constitué du taux d'escompte et d'une commission d'escompte.

La banque, à son tour, peut mobiliser cette traite, en la cédant à d'autres banques sur le marché monétaire interbancaire, pour se procurer des liquidités, afin de solder son éventuel déficit de trésorerie lors de la compensation journalière.

En pratique les traites sont aujourd'hui dématérialisées et l'ensemble de la procédure se fait par les réseaux informatiques sans acceptation explicite de chaque traite par le client, jusqu'au recouvrement final auprès du client (tiré) par la banque qui détient la traite à l'échéance.